



La chronique de
CATHERINE AUBERTIN

économiste de l'environnement, directrice de recherche
de l'IRD et membre de l'UMR Paloc
au Muséum national d'histoire naturelle, à Paris

LE CHIFFRAGE MONÉTAIRE DE LA NATURE EST VAIN

Chiffrer les services et dégâts environnementaux se révèle sans effets. C'est le rôle de l'économie qui est à revoir.



En juillet 2021, l'Allemagne a connu de graves inondations, dont on peut chiffrer les dégâts. Mais de tels calculs ont-ils des effets sur les politiques environnementales des États ?

La question la plus fréquemment posée aux économistes de l'environnement concerne le prix à attribuer à la nature et aux conséquences de sa destruction. L'actualité fournit quelques chiffres. Le gouvernement allemand débourse 30 milliards d'euros pour reconstruire après les récentes inondations. L'État français est condamné par le Conseil d'État à payer 10 millions d'euros d'astreinte pour son inaction contre la pollution de l'air, tandis que l'Alliance européenne de santé publique chiffre le coût sanitaire de cette pollution à 3,5 milliards d'euros par an pour la seule ville de Paris. On attend, avec angoisse ou ironie, l'évaluation économique qui sera faite à partir du dernier rapport du Giec sur le changement climatique, publié en août...

Cela fait longtemps qu'économistes et ONG parlent la langue des chiffres pour alerter sur l'état de la planète. Un

article pionnier de Robert Costanza et ses collègues paru dans la revue *Nature* en 1997 a nourri la polémique en calculant la valeur des services rendus par les écosystèmes : ces services gratuits représenteraient le double de la valeur du PIB mondial !

Les batailles judiciaires et politiques seront plus efficaces que les calculs économiques

Comment se font de tels calculs ? La boîte à outils des économistes repose sur de nombreux postulats. Il faut d'abord admettre que l'économie englobe la biosphère et peut la régir. La nature est vue comme un « capital naturel » qui produit des « biens et des

services ». Sa destruction induit des pertes de valeur, sa protection des coûts. Les problèmes d'environnement sont alors vus comme des problèmes économiques : des défaillances du marché dues à une mauvaise définition des droits de propriété et de prix.

Ainsi, pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, la marchandise « tonne d'équivalent CO₂ » a été créée et se négocie sur le marché des crédits carbone. Il est aussi possible de substituer un service rendu par la nature par un équivalent monétaire attaché à un artefact. Dans cette optique, on remplacerait les abeilles, dont le service de pollinisation a été estimé entre 235 et 577 milliards de dollars, par des drones.

Il n'est pas besoin de recourir à l'éthique ou à des affirmations comme « la vie n'a pas de prix » pour noter la limite de l'exercice. Depuis trente ans, les alertes économiquement chiffrées n'ont guère suscité de réactions et n'ont pas conduit à modifier les indicateurs de richesse. Contre l'inaction des gouvernements, les batailles judiciaires et politiques seront sans doute plus efficaces que les calculs économiques.

La richesse des nations s'est construite sur l'exploitation de la nature et du travail. Elle se poursuit avec le recours croissant à l'artificialisation : urbanisation, intrants chimiques, manipulations génétiques, robotisation et numérisation... Mais étant donné les irréversibles dommages environnementaux annoncés, la substitution des fonctions naturelles par la technologie et le recours au marché ne sont plus tenables.

Aussi, c'est à un retournement radical qu'appellent désormais les rapports des économistes. Il ne s'agit plus de forcer l'environnement à entrer dans le marché, mais au contraire de replacer l'économie au sein de la biosphère et de lui assigner pour mission d'y restaurer les conditions d'une vie humaine solidaire de la nature. À la veille de la tenue des conférences de l'ONU sur le climat et la biodiversité, ces appels seront-ils entendus ? ■